

RECOMMANDATIONS POUR LA MISE EN ŒUVRE

COLOPHON:

Auteurs: Michaela Künzli, Marianne Badura, Anne-Katrin Heinrichs, Guido Plassmann, Ruedi Haller, Chris Walzer

Ces recommandations pour la mise en œuvre formulées dans le projet ECONNECT, financé par l'Union Européenne dans le cadre du programme Espace Alpin Coopération Territoriale Européenne, et cofinancé par le Fonds de développement régional européen.

Copyright © 2011. STUDIA Universitätsverlag, Herzog-Sigmund-Ufer 15, A-6020 Innsbruck. Couverture: Thomas Waldner, Karen Schillig

Impression et reliure: STUDIA Universitätsbuchhandlung und –verlag.

Imprimé en Autriche, 2011.

ISBN 978-3-902652-52-2

Tous droits réservés, y-compris la diffusion, la traduction, la reproduction mécanique, électronique ou autre et l'enregistrement sur support magnétique.

Photo en couverture: SAVIO Laura © Parc Naturel des Préalpes Juliennes





Pourquoi des recommandations de mise en œuvre?

La surface des espaces protégés est généralement trop limitée pour que les écosystèmes se déploient à une échelle suffisante pour préserver la biodiversité. À eux seuls, les parcs et réserves naturelles de l'espace alpin sont trop petits pour protéger la biodiversité alpine, notamment à l'heure du changement climatique, où une migration accrue de la faune et de la flore est essentielle pour la survie de groupes entiers d'espèces. La migration nécessite des habitats interconnectés horizontalement et verticalement dont la fragmentation soit aussi limitée que possible (Füreder et al. 2011, 9). Les territoires présentant des habitats intacts doivent être aussi étendus que possible pour que les fonctions des écosystèmes soit plus résilientes face à des menaces anthropogènes, telles que la pollution, les espèces invasives, les usages liés à l'extraction de ressources ou non durables, etc. Pour faire face à ces menaces, les espaces protégés doivent être gérés de manière active, et des approches paysagères multisectorielles sont nécessaires.

Pendant la mise en œuvre du projet ECONNECT, sept régions pilotes – animées par des gestionnaires d'espaces protégés – ont appliqué une méthodologie commune pour développer et prendre différentes mesures concrètes et établir des liens spatiaux afin d'améliorer la connectivité écologique de leur région. Les expériences et enseignements tirés de cette démarche sont synthétisés dans les «Recommandations de mise en œuvre». Celles-ci ont pour objectif d'assister les gestionnaires des espaces protégés et les experts qui œuvrent pour préserver la nature à l'échelle régionale.

Les recommandations de mise en œuvre peuvent être consultées sur le site internet du projet: http://www.econnectproject.eu/cms/?q=download_area/en.

FICHE SIGNALÉTIQUE du projet ECONNECT

Le projet ECONNECT a été conçu pour améliorer la compréhension du concept de connectivité écologique et renforcer cette connectivité à travers les Alpes. Il a adopté une approche globale par le développement de réseaux écologiques impliquant les espaces protégés, les entités administratives, les institutions scientifiques et une multitude de parties prenantes par-delà les frontières nationales. Le projet a été développé dans le cadre du Programme de l'Espace alpin de l'UE et couvre un budget total de 3 198 240 d'euros, auquel le Fonds européen de développement régional (FEDR) a contribué à hauteur de 2 285 120 d'euros. Le projet s'est déroulé de septembre 2008 à novembre 2011.

Seize organisations partenaires issues de six pays alpins ont participé:

- Autriche: Université de Médecine vétérinaire, Vienne – Institut de recherche sur l'écologie de la faune et de la flore (partenaire directeur); Parc national de Hohe Tauern; Agence autrichienne de l'Environnement; Parc national de Gesäuse; Université d'Innsbruck – Institut d'écologie.
- Allemagne: Parc national de Berchtesgaden.
- France: CEMAGREF; Conseil général de l'Isère.
- Italie: Parc naturel des Alpes maritimes; région autonome de la Vallée d'Aoste; Académie européenne de Bolzano; Ministère de l'Environnement; WWF Italie.
- Liechtenstein: CIPRA International.
- Suisse: Parc national suisse.
- International: Task Force for Protected Areas – Secrétariat permanent de la Convention alpine.
- Observateurs: Agence fédérale de la conservation de la nature; Inventaire fédéral des monuments naturels (DE); Comité international scientifique sur la recherche alpine [International Scientific Committee for Alpine Research] ISCAR (CH); Parc naturel de Logarska Dolina (SLO) et Biosphère de Val Müstair (CH).



Régions pilotes en termes de connectivité écologique dans les Alpes

Dans le cadre d'ECONNECT, le processus complet de mise en œuvre de la connectivité écologique, de l'analyse à la planification puis à la mise en application, a été accompli dans sept régions pilotes qui ont servi à tester la mise en place des mesures de connectivité. La démarche incluait un dialogue sur la connectivité écologique réunissant toutes les parties prenantes, ainsi que la réalisation d'activités concrètes destinées à améliorer la connectivité sur le terrain. Les sept régions pilotes ont été sélectionnées conformément à un processus clairement défini, en accord avec une série de critères communs, prenant en compte différentes conditions naturelles et écologiques. Les régions pilotes suivantes ont participé:



La région pilote Berchtesgaden-Salzburg (Autriche-Allemagne)

Cette région pilote est une zone transfrontalière située au sein de l'État libre de Bavière (Allemagne) et de l'État fédéral de Salzbourg (Autriche). Cette région est un exemple de paysage alpin typique, riche en biodiversité et où cohabitent des espaces naturels intacts et des paysages culturels. La région comprend 3 grands espaces protégés: le Parc national de Berchtesgaden, la réserve de biosphère Berchtesgadener Land, le Parc naturel de Weissbach. Le paysage est caractérisé par une mosaïque d'habitats différents: des habitats alpins intacts, des paysages culturels traditionnels, des forêts naturelles, de vastes étendues de prairies, des pâturages de montagne.

Les actions sur le terrain:

- Utilisation de prairies extensives
- Construction de passages souterrains pour amphibiens
- Saletbach - étude de revitalisation et connectivité
- Echange transfrontalier de bonnes pratiques

La région pilote Alpes calcaires du nord - P.N. Gesäuse (Autriche)

La région pilote "Alpes calcaires du nord" couvre le nord-est de la chaîne des Alpes, à partir de la région des derniers glaciers du Dachstein (2.995 m au-dessus du niveau de la mer), à l'ouest, jusqu'aux anciennes forêts de la Wildernessarea Dürrenstein, à l'est. Elle est formée d'un réseau de 25 espaces protégés couvrant une surface totale de 2.000 km² dans les trois États fédéraux autrichiens de la Styrie, de la Haute-Autriche et de la Basse-Autriche. La région est influencée par l'histoire des activités minières dans le "Eisenwurzen", qui fait également partie du réseau européen Geopark. Il s'agit d'une zone étendue présentant une basse densité d'habitats humains, un degré réduit de fragmentation, une grande proportion de forêts (> 80%), un paysage culturel densément structuré et une riche biodiversité. La région constitue une importante connexion vers d'autres régions alpines et vers les montagnes des Carpates. Elle est riche en espèces endémiques et se caractérise par la présence de quelques espèces très rares à proximité des sources. Les habitats naturels les plus communs sont les forêts de hêtres, de sapins et d'épicéas.

Les actions sur le terrain:

- Mesures visant à protéger les habitats du pic à dos blanc (*Dendrocopos leucotos*)
- Mesures visant à protéger les habitats de la chouette de l'Oural (*Strix uralensis*)
- Sensibilisation au travers d'un événement public sur la connectivité

La région pilote Hohe Tauern et région des Dolomite (Autriche-Italie)

Cette région pilote joue un rôle significatif pour toute la chaîne des Alpes, car elle représente un carrefour crucial entre les Alpes du nord et les fonds de vallée du sud, en Italie et en Slovénie, ainsi qu'entre les Alpes orientales et occidentales. Elle englobe le réseau d'espaces protégés le plus cohésif des Alpes, avec le Parc national Hohe Tauern (AT) et le Parc naturel Sud-Tyrol (Rieserferner-Ahrn, Fanes-Sennes-Prags, Drei Zinnen, Puez-Geisler) en Italie. La région Hohe Tauern est le toit de l'Autriche, avec le mont Grossglockner qui s'élève à une altitude de 3.798m au-dessus du niveau de la mer et plus de 300 autres cimes de plus de 3.000m. 10% de sa surface est couverte de glaciers. Le paysage comprend généralement des habitats montagneux sauvages et primitifs et des terres cultivées.

Les actions sur le terrain:

- Projet Mallnitz sur la connectivité concernant le grand tétras (*Tetrao urogallus*)
- Projet Matrei sur la connectivité concernant le grand tétras
- Projet Larisa (Mallnitz) de gestion des visiteurs dans le cadre des sports d'hivers
- Y compris la connectivité écologique dans le cadre de la stratégie autrichienne pour les Parcs nationaux

La région pilote Monte Rosa (Italie)

Le massif du Monte Rosa est situé le long de la frontière entre l'Italie et la Suisse, entièrement dans la zone alpine, à une altitude moyenne de 3.350m (minimum 2.000m et maximum 4.531m). La région pilote comprend l'habitat prioritaire "Pavements calcaires" et consiste une zone importante pour le bouquetin (*Capra ibex*). Les principales activités économiques de cette zone sont le tourisme (pistes de ski et infrastructures afférentes) et l'agriculture (pâturages).

Les actions sur le terrain:

- Maintien d'éléments paysagers propices à la connectivité écologique
- Adoption de nouvelles mesures visant à améliorer la connectivité à l'occasion de la désignation des ZSC (zones spéciales de conservation)
- Régulation des flux touristiques

La région pilote Département de l'Isère (France)

La région Rhône-Alpes comprend le département de l'Isère, qui représente une importante route de migration pour les oiseaux et d'autres espèces migrant vers les montagnes et les espaces protégés adjacents (le Parc national Les Ecrins, les Parcs naturels régionaux du Vercors, de la Chartreuse, des Bauges). Les vallées sont densément peuplées et les habitats riches et variés, allant de la haute montagne aux forêts alluviales.

Les actions sur le terrain:

- Campagne de sensibilisation sur la pollution lumineuse le 1er octobre 2011
- Amélioration d'un mur identifié comme une barrière pour les animaux tels que les renards, les hérissons, les fouines et les putois; autre travail sur les barrières pour l'avifaune
- Un cours de formation sur le sujet "Connectivité, complémentarité des approches concernant les habitats et les espèces" a été organisé en collaboration avec le Cemagref. Il s'adressait spécifiquement aux gardes moniteurs des espaces protégés et aux membres des associations pour la protection de la nature.
- Guide méthodologique sur les réseaux écologiques hiérarchisés

La région pilote Les Alpes du sud-ouest - Parc national Mercantour/Parc naturel Alpi Marittime (France-Italie)

La région pilote Alpes du sud-ouest est située à la pointe sud-ouest de la chaîne des Alpes, en France, dans la région PA CA. Elle comprend le Parc national du Mercantour et les régions italiennes de la Ligurie et du Piémont, où se trouve le Parc naturel Alpi-Marittime. Les relations entre les régions comprennent des échanges culturels étroits, une coopération transfrontalière, des formes consolidées de collaboration et une vision commune de "Parc national européen". La région pilote est une importante connexion entre la chaîne des Apennins et celle des Alpes et abrite de nombreuses espèces d'animaux et de plantes. Les Alpes Maritimes sont également célèbres dans le monde entier pour leur richesse botanique (2.600 espèces).

Les actions sur le terrain:

- Amélioration de la connectivité aquatique
- Amélioration de la connectivité terrestre
- Amélioration de la connectivité aérienne

La région pilote Le triangle rhétique (Italie-Suisse-Autriche)

Cette région pilote est située dans la zone frontalière entre l'Autriche, l'Italie et la Suisse et comprend un réseau d'espaces protégés, des parcs nationaux et naturels comme le Parc National Suisse et le Parc national Stilfserjoch, le Parc naturel Biosphère Val Müstair, le Parc naturel Kaunergrat, Adamello et Adamello-Brenta ainsi que des parties du Parc naturel Sud-Tyrol.

L'origine du nom Triangle rhétique remonte à l'époque des anciens Romains, quand il indiquait l'alliance culturelle de plusieurs populations dans les Alpes centrales. Aujourd'hui, le terme a été repris pour indiquer la collaboration internationale entre la zone des Grisons, du Tyrol en Autriche et du Sud-Tyrol en Italie.

Le Triangle rhétique et les aires adjacentes du Trentin et de la Lombardie abritent une vaste gamme d'habitats des Alpes du centre et du sud, qui vont des prairies sèches à de petits vestiges de précédents systèmes d'irrigation, ainsi que tous les types de forêts, des forêts de feuillus situées dans les zones basses, jusqu'aux forêts de conifères, à de plus hautes altitudes.

Les actions sur le terrain:

- Préserver la connectivité sur la rivière Rom
- Insérer la connectivité dans le processus de planification régionale
- Collaborer avec le modèle de projet INSCUNTER - synergies dans les zones rurales

La vision ECONNECT

ECONNECT véhicule la vision d'un continuum écologique durablement restauré et préservé, consistant en des paysages interconnectés à travers l'Arc alpin, où la biodiversité soit préservée pour les générations futures et où la résilience des processus écologiques soit renforcée.

On présuppose les éléments suivants:

i) De grandes surfaces de paysages interconnectés et perméables aussi bien dans une nature intacte et que exploités par l'homme garantissent davantage de diversité que des paysages fragmentés, car ils permettent aux écosystèmes de se régénérer et de se renouveler après des déséquilibres écologiques. Suite à une perturbation, des écosystèmes plus restreints et moins diversifiés sont susceptibles de passer d'un état favorable à un état moins favorable, et leur capacité à générer une valeur économique totale pourrait baisser.¹

ii) Des processus écologiques fonctionnels sont le fondement pour assurer les services écosystémiques.

Ceci implique que:

iii) La gestion adaptative active et la gouvernance de la résilience ne peuvent se limiter à des éléments isolés du réseau écologique (corridors, zones de protection), mais doivent impérativement s'appliquer à un territoire entier (matrice) et à tous les secteurs de la société, donnant ne limitant pas l'utilisation de l'espace à un seul fonction mais créant des espaces multifonctionnels au service d'activités économiques et récréatives durables des communautés alpines.

iv) Face aux profondes mutations anthropogènes globales et en application du principe de précaution², les décideurs politiques doivent mettre en place des processus de prise de décision à large portée et initier tous les changements de politique nécessaires au niveau légal/ institutionnel pour pérenniser les écosystèmes intacts et faire évoluer les écosystèmes dégradés vers des configurations fondamentalement nouvelles et plus satisfaisantes.

¹ *En environmental economics, la valeur économique totale (VET) est un agrégat des valeurs fonctionnelles principales que produit un écosystème. Ceci comprend des valeurs d'usage et de non-usage.*

Valeur d'usage directe: obtenue par un produit qui peut être recueilli dans la nature (bois, poissons, eau).

Valeur d'usage indirecte: obtenue par un produit qui ne peut pas être enlevé à la nature (coucher de soleil, chute d'eau).

Valeur optionnelle: la possibilité future d'utilisation de l'environnement. Reflète la volonté de garder une option d'usage potentiel futur.

Valeur de non-usage : placée sur une ressource qui ne sera jamais utilisée; appelée aussi «valeur d'existence» ou «valeur de legs».

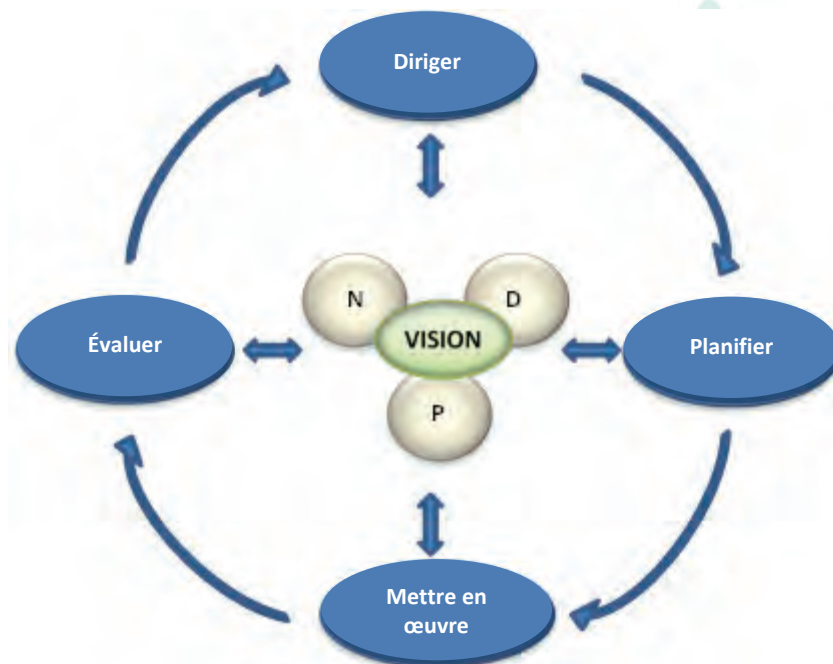
² *L'application du principe de précaution constitue une obligation légale définie par le droit de l'Union européenne. Cf. Recuerda, Miguel A. (2006). «Risques et justifications dans le droit de l'Union européenne» ["Risk and Reason in the European Union Law"]. Revue européenne du droit des aliments et de la nutrition 5 ["European Food and Feed Law Review"].*

Conditions cadre de la gestion du maintien de la connectivité

Le cadre de gestion de la conservation et les tâches clés lui étant rattachées décrites par *Worboys et al.* (2010) constituent un cadre théorique pour mettre en œuvre des mesures de connectivité. Ce concept présuppose que toutes les mesures soient basées sur une vision commune. La gestion de la conservation de la connectivité elle-même peut être classée en trois types de contextes principaux :

Nature – Personnes – Gestion

Le contexte nature est le vecteur principal des actions de conservation de la connectivité et requiert l'investissement personnel d'individus, ce qui débouche sur la gestion de ces actions. Le contexte personnes inclut des aspects tels que la dimension socio-économique (d'une région pilote) ou les valeurs naturelles et spirituelles d'un territoire ou d'une région. Le contexte gestion traite des enjeux de l'organisation, de la planification et de la gestion légales et institutionnelles d'un territoire (Worboys 2010, 304). Pour la réussite de la gestion de la connectivité, il est primordial de comprendre les contextes clés que représentent la nature, les personnes et la gestion (Worboys 2010, 302). En outre, la gestion de la conservation de la connectivité comprend les fonctions de gestion suivantes, structurées en relation avec le processus habituel de gestion :



(Worboys 2010, 308)

Le cadre général suggère de différencier les aspects de ces cinq fonctions de gestion au sein du processus de gestion itératif : en tenant compte des trois dimensions contextuelles (natures, personnes, gestion), en définissant des tâches et des fonctions de direction, en planifiant les étapes à préparer et à prendre en considération, en définissant la phase de mise en œuvre et en évaluant les activités ainsi que le processus dans son ensemble.

Synthèse

Recommandations de mise en œuvre

Libellé	Problème / Question	Approche
1) L'approche par région pilote: un modèle de gouvernance réussi et «laboratoire du futur» pour une connectivité écologique renforcée dans les Alpes.	La connectivité écologique nécessite des concepts globaux et des activités pratiques de mise en œuvre. Naturellement, il convient de coordonner celles-ci afin de parvenir à des résultats tangibles.	De par leurs compétences et savoir-faire interdisciplinaires, les gestionnaires des espaces protégés constituent des points de départ au développement de modèles réussis de gouvernance de la connectivité au niveau régional.
2) Les régions pilotes contribuent au maintien et à l'amélioration des espaces prioritaires pour la connectivité dans les Alpes.	Les espaces prioritaires en matière de connectivité écologique requièrent des mesures de conservation et de prévention afin de maintenir et d'améliorer leur valeur.	L'outil JECAMI permet aux régions pilotes d'identifier leur rôle et la connectivité potentielle dans les Alpes et au niveau régional.
3) Il est essentiel de développer un panel adapté de méthodes d'analyse afin de définir et de mettre en œuvre la connectivité écologique dans les régions pilotes.	Le fondement de la connectivité écologique requiert l'analyse des éléments de paysage (structurel) et des besoins des espèces (fonctionnel) afin de déboucher sur des résultats d'ampleur satisfaisante.	ECONNECT a défini l'approche par le paysage comme fondement de la connectivité écologique. Les espèces servent d'indicateurs des fonctions du paysage, sont la base des étapes d'une analyse détaillée et de l'évaluation des mesures prises au niveau local. De plus, elles sont utiles à des fins de communication.
4) Les mesures de connectivité doivent être fondées sur une préoccupation centrale commune aux régions.	Dans les régions pilotes, les spécificités régionales, le savoir-faire local, les besoins et les contraintes doivent être pris en compte et intégrés pour atteindre un impact maximal en termes de connectivité écologique.	Intégrés dans un contexte alpin au sens large et une approche méthodologique commune, tous les acteurs à l'échelle de la région pilote contribuent à obtenir une vision claire des conditions cadre existantes en matière de connectivité, afin de trouver des solutions adéquates dans un contexte régional spécifique.
5) La coopération multi-secteurs est une condition prérequis pour maximiser la connectivité écologique et la conservation de la nature dans les Alpes.	Les impacts sur la biodiversité et la connectivités ont de multiples aspects, ce qui résulte souvent d'activités d'ordre spatial venant de différents secteurs économiques. Ceci exige l'interaction et la coopération avec les sources d'impact respectives.	Des efforts proactifs pour analyser et contrer les risques pour la biodiversité et la connectivité écologique doivent être abordés dans le cadre d'une approche conjointe avec d'autres secteurs concernés ; les instruments sont d'ordre territorial et comprennent notamment une planification spatiale.
6) Les régions pilotes devraient communiquer leur savoir sur les conditions cadre et les contraintes juridiques afin de faciliter des progrès notables en matière de connectivité écologique.	Les instruments légaux existants sont susceptibles d'être utiles pour atteindre les objectifs de connectivité.	Les règles nationales et réglementations existantes sur la connectivité méritent d'être analysées avec soin. Il convient de débattre de leur potentiel de renforcement de la connectivité et de faire des propositions concernant les modifications et améliorations nécessaires.

NB: Les recommandations de mise en œuvre se sont pas hiérarchisées.

Les six recommandations de mise en œuvre suivantes sont illustrées par un tableau montrant à quel contexte et quel niveau opérationnel se réfère une recommandation donnée au sein du cadre de gestion de la conservation. Le texte explicatif reflète le processus de travail derrière les aspects les plus décisifs de chacune des recommandations prise séparément et les actions clés du processus dans la(les) région(s) pilote(s).

Comment lire le tableau:

CONTEXTE:		
RP	[...texte...]	N
DIRIGER:		
RP	[...texte...]	N
PLANIFIER:		
EA	[...texte...]	D
METTRE EN ŒUVRE:		
RP	[...texte...]	D
ÉVALUER:		
IN	[...texte...]	P

Domaine contextuel:

N – Nature

P – Personnes

D- Diriger

Ceci apparaît sur la partie droite du tableau et en différentes couleurs.

Les niveaux opérationnels respectifs sont illustrés sur la partie gauche du tableau :

EA – Échelle alpine

RP – Regions pilotes

IN – Individu

La classification en niveaux opérationnels s'effectue en ordonnant les différentes étapes au sein de chaque recommandation sous le libellé correspondant:

- Contexte
- Diriger
- Planifier
- Mettre en œuvre
- Évaluer

Recommandation de mise en œuvre n°1:

L'approche par région pilote: un modèle de gouvernance réussi et un «laboratoire du futur» pour une connectivité écologique renforcée dans les Alpes.

DIRIGER:		
RP	Diriger le dialogue dans la région pilote entre tous les partenaires / toutes les parties prenantes vers les zones prioritaires	P
RP	Débattre et décider d'un modèle de gouvernance (par ex. : comité de pilotage)	D
PLANIFIER:		
EA	Dresser le profil des régions pilotes dans le contexte de protection de la nature dans des Alpes	N
RP	Délimiter la région pilote	D
RP	Travail préparatoire à l'établissement du modèle de gouvernance choisi	D
METTRE EN ŒUVRE:		
RP	Élaboration d'une carte de la région pilote et communication active sur les délimitations	D
RP	Instauration et mise en application du modèle de gouvernance	D
ÉVALUER:		
RP	Modèle de retour d'information en continu concernant les délimitations de la région pilote	D
RP	Recueil des réactions sur le niveau de motivation et le soutien du côté des partenaires / des parties prenantes	P

Les espaces protégés sont un élément clé des réseaux écologiques en raison de leur rôle spatial dans le réseau et de leur fonction potentiellement catalysatrice pour initier et assister la démarche de maintien et de restauration de la connectivité écologique. Les directions des espaces protégés n'ont pas seulement de précieux savoir-faire et compétences interdisciplinaires sur de nombreux aspects essentiels de la démarche – tels que leur savoir écologique spécifique ou leur compétence en communication. En vertu de plusieurs lignes directrices et accords internationaux et européens, elles ont également l'obligation de garantir l'intégration spatiale et fonctionnelle de l'espace protégé dans son environnement (cf. Natura 2000). Les directions des espaces protégés ont joué avec succès le rôle de coordinateurs dans la démarche d'analyse et d'amélioration de la connectivité écologique à l'échelle des régions pilotes, servant de modèle en matière de mise en place de la démarche sur le terrain. Leurs besoins, compétences et fonctions de leadership ont déjà été décrites dans les «Recommandations politiques» du projet ECONNECT (Füreder et al. 2011).

Pour les gestionnaires des espaces protégés, la pratique a révélé que pour définir les limites des régions pilotes, il fallait prendre soigneusement en considération les aspects territoriaux des espaces naturels – qui divergent des frontières administratives – les aspects participatifs dans le processus de délimitation et une distribution claire des compétences et missions au sein du groupe des personnes et institutions impliquées. La délimitation peut être adaptée de manière dynamique aux besoins qui émergent en termes de connectivité écologique, en respectant simultanément certains critères écologiques fondamentaux cruciaux pour la connectivité dans la région pilote concernée.

Pour que les activités de terrain dans la région pilote soient couronnées de succès, il est essentiel de définir précisément le rôle, les compétences et la motivation de l'administration de l'espace protégé au sein de la démarche. Le facilitateur doit être clairement identifiable dans ses actions à titre de prestataire de service et animateur au sein de la région pilote, tenant compte des différentes opinions des parties prenantes et des sujets soulevés. Le facilitateur doit effectuer certaines tâches fondamentales, telles que l'organisation d'une communication participative, une analyse continue des besoins en matière de savoir-faire et de recherche ou le renforcement de l'implication stratégique d'acteurs supplémentaires.

Pour mettre en œuvre une structure de gouvernance alternative au niveau de la région pilote (qui ne correspond pas nécessairement à une entité administrative agissant dans un cadre et des limites clairement définis ou même à un autre pays), il est fortement recommandé de s'accorder d'emblée sur une structure claire de prise de décision, par exemple sous la forme d'un « Comité de pilotage » de la région ou d'une fondation disposant de statuts communs, etc. Un tel comité de prise de décision facilite l'instauration d'une structure durable qui peut étendre les activités au-delà de la durée de vie d'un projet particulier.

Les régions pilotes apportent une valeur ajoutée à la démarche d'instauration de la connectivité écologique car elles permettent de tester des concepts théoriques et une coopération transfrontalière, et elles constituent des espaces pionniers faisant de la connectivité une réalité.



Recommandation de mise en œuvre n°2:

Les régions pilotes contribuent au maintien et à l'amélioration des espaces prioritaires pour la connectivité dans les Alpes.

CONTEXTE:		
RP	Prendre conscience des besoins de recherche sur la connectivité écologique dans toutes les régions pilotes (PR)	N
DIRIGER:		
EA	Évaluer la situation de la connectivité écologique dans l'Arc alpin (sur la base de la Convention alpine, Protocole sur la nature et la conservation des paysages, art. 12)	N
EA	Formuler une vision sur l'instauration de la connectivité écologique et d'un continuum écologique à l'échelle de l'espace alpin dans son ensemble	D
EA	Élaborer des plans tactiques et opérationnels pour atteindre les objectifs stratégiques globaux	D
EA	Déterminer les besoins de recherche sur la base des objectifs stratégiques de conservation de la biodiversité alpine	N
RP	Analyser les écarts et dresser le profil de la (des) région(s) pilote(s), en tenant compte du contexte régional et des conclusions sur les besoins de recherche.	N
RP	Vérification des objectifs principaux et coordination de la hiérarchie des objectifs dans et entre les régions pilotes impliquées	D
PLANIFIER:		
EA	Planification d'un continuum écologique à l'échelle alpine	N
EA	Planification opérationnelle de stratégies destinées à obtenir des paysages à haut potentiel de connectivité	P

Le concept d'espaces prioritaires de connectivité permet une comparaison approfondie du potentiel écologique des régions pilotes à l'échelle de l'ensemble de l'espace alpin. La réalisation d'un profil des régions pilotes prenant en considération des habitats et espèces les plus intéressants et de leur importance en termes de connectivité à l'échelle des paysages (et pour certaines espèces si nécessaire) fournit des informations essentielles pour organiser l'espace, l'usage futur des habitats des espèces et les modèles de migration compte tenu des défis du changement climatique.

Cette approche consiste également à renforcer la cohérence du réseau européen d'espaces protégés NATURA 2000.

L'évaluation d'espaces prioritaires peut être fondée sur les indicateurs de l'outil JECAMI (Index de pertinence du continuum – CSI) (Affolter et al. 2011). Ces indicateurs livrent de précieuses indications sur les lignes de recoupement entre les niveaux régional et alpin des objectifs de conservation et de connectivité.

Recommandation de mise en œuvre n°3:

Il est essentiel de développer un panel adapté de méthodes d'analyse afin de définir et de mettre en œuvre la connectivité écologique dans les régions pilotes.

CONTEXTE:		
EA	Analyses par le biais de CSI / JECAMI / CARL à l'échelle alpine	N
RP	Identifier les espèces et les paysages	N
RP	Identifier les indicateurs	N
RP	Analyse approfondie des données disponibles sur les espèces et planification de mesures	N
RP	Analyses par le biais de CSI / JECAMI / CARL à l'échelle des régions pilotes	N
DIRIGER:		
EA	Déterminer les objectifs définis pour chaque espèce (analyse à l'échelle alpine, communication, connectivité à différents niveaux de paysages, etc.)	N
EA	Déterminer la structure des outils et des données à utiliser pour l'analyse	N
EA	Sélectionner les habitats / d'espèces en danger (par ex. : fleuves + énergie)	N
RP	Fixer les priorités d'espèces / habitats dans les régions pilotes	N
PLANIFIER:		
EA	Intégrer les espèces sélectionnées dans les programmes de travail globaux	D
EA	Définir des activités prioritaires pour le travail futur de mise en œuvre	D
METTRE EN ŒUVRE:		
EA	Valider les résultats à l'échelle alpine en coopération avec les organismes nationaux compétents	D
RP	Études / analyses scientifiques au sein des régions pilotes	N
RP	Mettre en application les mesures de conservation des espèces et des habitats	N
ÉVALUER :		
EA	Évaluer les réactions d'un public plus large aux espèces sélectionnées	P
EA	Évaluer les résultats et formulation de conclusion pour les avancées futures en termes de politique de connectivité et de conditions cadre	D
RP	Vérifier la portée pratique des résultats sur la (non-)connectivité des espaces concernés par une deuxième analyse portant sur les écarts	N

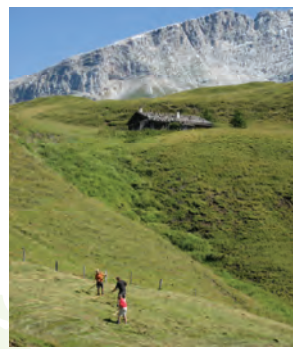
Il a fallu beaucoup de temps pour développer et mettre en œuvre la méthodologie appropriée pour analyser la connectivité écologique dans les régions pilotes. Finalement, un modèle intégré a été développé, comprenant les caractéristiques structurelles des paysages et les besoins fonctionnels des espèces au sein d'une matrice multidimensionnelle permettant des migrations au sein d'un niveau hiérarchique et entre les niveaux, et fournissant ainsi des paysages multiperméables pour tous les groupes taxinomiques.

L'intégration plus approfondie d'espèces sélectionnées dans la définition du contexte de connectivité a deux fonctions supplémentaires importantes:

- Les espèces contribuent à atteindre un niveau plus détaillé d'analyse à l'échelle locale ou régionale et servent d'indicateurs concernant les fonctions pertinentes des paysages (selon leurs besoins spécifiques de migration ou leurs schémas de comportement spécifiques).
- Les espèces contribuent à communiquer les besoins de connectivité écologique d'une manière facile à comprendre, en particulier pour le public. Cet effet est encore renforcé si les espèces sont appréciées et sensibilisent ainsi le public aux sujets liés à la préservation de la nature.

L'Index pertinent du continuum (CSI) est une unité de l'outil JECAMI développé par ECONNECT. Il constitue un instrument très souple d'évaluation du potentiel de connectivité dans un contexte territorial défini. Il livre et illustre des informations spatiales intégrées pouvant servir de fondement à la prise de décision à l'échelle locale et alpine.

Pour vous familiariser avec cet outil et le tester, cliquez sur le lien suivant: www.jecami.eu



Recommandation de mise en œuvre n°4:

Les mesures de connectivité doivent être fondées sur une préoccupation centrale commune aux régions.

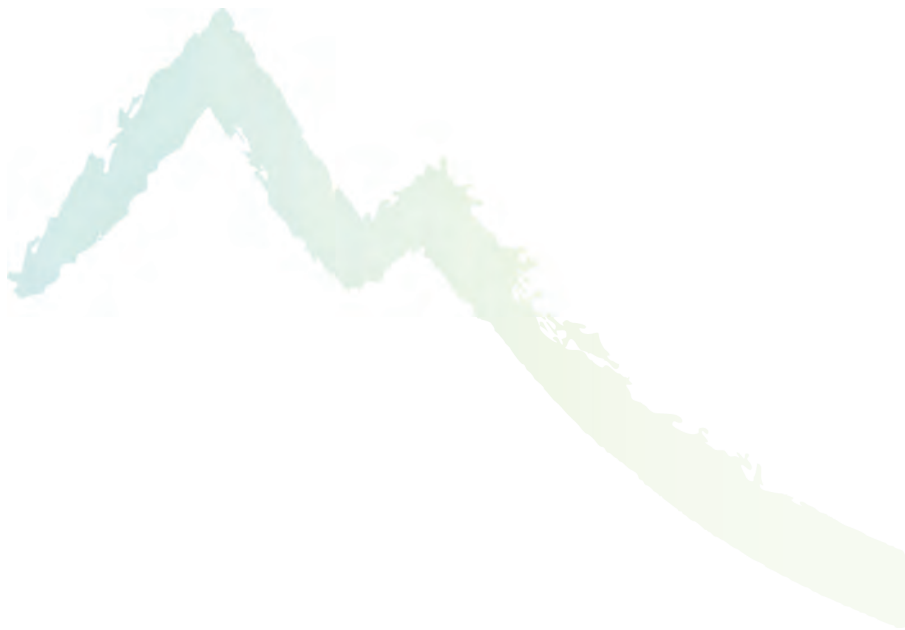
CONTEXTE:		
RP	Élaborer des concepts de gestion interne pour les espaces protégés existants et pour favoriser le dialogue régional	D
RP	Identification d'une vision commune, des potentiels et menaces principaux par région pilote	N
DIRIGER:		
RP	Établir le contact et garantir les échanges avec des initiatives et projets existants	D
RP	Réflexion et décision sur la coopération et les partenaires stratégiques ainsi que sur les méthodes de communication appropriées vis-à-vis des partenaires potentiels dans la région	P
RP	Gérer les priorités en termes de besoins régionaux (travail préparatoire à la PSG)	D
IN	Détermination des sujets et des groupes / personnes participant(e)s à inclure dans la coopération sur chaque site	P
IN	Approche du bas vers le haut au niveau régional pour intégrer les partenaires	P
PLANIFIER:		
RP	Développement conjoint d'activités ou intégration transparente des partenaires dans la planification de mesures	P
RP	Élaboration conjointe des contenus de communication et définition des groupes cibles dans la région pilote	P
METTRE EN ŒUVRE:		
RP	Assurer le relais avec les initiatives et projets existants	D
RP	Mise en application de mesures selon le niveau hiérarchique de la matrice des objectifs	D
ÉVALUER:		
RP	Recueil des réactions des partenaires	P
RP	Évaluation des mesures de communication	P

Une fois que les bases scientifiques des objectifs et activités de connectivité ont été posées, il devient crucial d'ouvrir un débat sur la manière de mettre en application ces objectifs et mesures au sein de la configuration et du cadre d'une région pilote. Selon les réactions des régions pilotes d'ECONNECT, certains des facteurs de succès principaux ont été la disponibilité et le soutien des partenaires, la conscience du problème et l'existence d'opportunités de cobénéfices. L'association du savoir-faire et de l'expérience de partenaires variés dans la région pilote a donné une valeur ajoutée significative à l'instauration de mesures de connectivité.

Une définition commune des objectifs facilite l'intégration des aspects stratégiques individuels, ainsi que des opportunités et contraintes de chaque région pilote. Ainsi, les enjeux de la connectivité sont mieux acceptés, et les résultats plus satisfaisants en termes de connectivité écologique.

L'approche scientifique du processus d'évaluation et de prise de décision dans les régions pilotes sert à valider le processus régional au sein du débat alpin et à développer la connectivité. De plus, l'échelle alpine fournit un cadre aux régions pilotes, qui sont simultanément partie intégrante du processus alpin dans son ensemble, puisqu'elles permettent la mise en œuvre d'accords tels que la Convention alpine sur le terrain.

Dernier argument, et non des moindres, l'acceptation et le soutien des activités de mise en œuvre à l'échelle régionale augmente significativement avec la prise de conscience locale de la contribution des activités de la région pilote à la conservation de la biodiversité alpine.



Recommandation de mise en œuvre n°5:

La coopération multi-secteurs est une condition préalable pour maximiser la connectivité écologique et la conservation de la nature dans les Alpes.

CONTEXTE:		
EA	Intégrer les besoins de la connectivité écologique dans les politiques sectorielles	D
DIRIGER:		
EA	Développer une stratégie d'implication des partenaires et assurer échanges et contacts entre parties prenantes.	P
EA	Accord sur la forme qu'États nationaux et UE souhaitent donner à l'organisme coordinateur à l'échelle alpine	P
RP	Animer le dialogue avec les partenaires, les parties prenantes et le public.	P
IN	Impliquer les homologues adéquats (prise de décision au même niveau dans la hiérarchie administrative)	D
PLANIFIER:		
EA	Définir des opportunités d'interaction et de coopération avec les partenaires / parties prenantes	N
RP	Définir des opportunités d'interaction et de coopération avec les partenaires / parties prenantes	P
RP	Prendre en considération et intégrer des liens avec des structures / institutions d'autres secteurs	D
RP	Gérer les risques par la définition de mesures destinées à contrer les menaces externes et internes	D
IN	Planifier les ressources en fonction des tâches et des compétences (personnel / partenaires / parties prenantes)	D
IN	Intégration ciblée de multiplicateurs issus de différents secteurs	P
METTRE EN ŒUVRE:		
EA	Impliquer les parties prenantes dans la gestion active des conflits ou de la communication	P
RP	Impliquer les parties prenantes dans la gestion active des conflits ou de la communication	P
RP	Instaurer une unité opérationnelle pour l'intégration multisectorielle des enjeux de connectivité	D
ÉVALUER:		
EA	Surveiller le degré de participation active et de soutien	D
RP	Surveiller le degré de participation active et de soutien	D

Les impacts sur la connectivité résultent souvent d'exigences spatiales issues de différents secteurs économiques. Le maintien et la création de la connectivité écologique devraient donc constituer une mission clé pour de multiples secteurs. Un continuum écologique ne peut pas être ni limité à ni maintenu par des espaces protégés. Le paysage dans son ensemble doit permettre la connectivité, sans quoi les objectifs en termes de biodiversité ne peuvent être atteints.

La planification territoriale et spatiale constitue l'instrument le plus adapté pour recueillir les requêtes territoriales provenant de différents secteurs et trouver un équilibre entre elles. L'aménagement du territoire peut contribuer à identifier les menaces principales pour la connectivité écologique, la biodiversité et une utilisation durable des terres. Il peut être utile de développer des mesures destinées à gérer ces menaces. En conséquence, la communication active, qui permet entre autres d'informer d'autres secteurs sur les besoins de connectivité et les enjeux de la biodiversité; ainsi, la gestion des conflits et de la communication doit faire partie de l'ordre du jour des gestionnaires des espaces protégés (ou d'autres facilitateurs de la connectivité écologique).

Les gestionnaires des espaces protégés disposent d'un potentiel considérable pour faciliter l'interaction au niveau administratif en utilisant les réseaux (de communication) existants ou les partenariats en cours sur des projets, ou en fournissant à d'autres secteurs des informations provenant de l'autorité de préservation de la nature elle-même sur des sujets juridiquement contraignants (par ex.: gestion de l'eau, agriculture, etc.). Le défi des gestionnaires des espaces protégés est d'afficher et de communiquer leur rôle de centres de compétences et de facilitateurs de la connectivité écologique régionale. Ce rôle est la clé d'obtention des informations pertinentes nécessaires sur les initiatives en cours, les partenaires, les structures et objectifs d'autres secteurs liés au développement de la connectivité écologique. Ceci est encore plus vrai pour les coopérations transfrontalières, dans la mesure où les structures administratives sont susceptibles de fonctionner différemment et les homologues d'être plus difficiles à aborder. Néanmoins, le manque de ressources spécifiques pour établir des contacts réguliers et approfondir le débat avec d'autres secteurs pertinents pour la création d'un continuum écologique entravent le succès des directions des espaces protégés dans ce contexte.

La réalisation d'études prospectives constitue une approche intéressante pour obtenir des informations de la part d'autres secteurs. Toutefois, celles-ci ne peuvent être considérées comme des événements séparés, mais comme le point de départ d'un échange continu d'informations. Il faut communiquer clairement aux partenaires que le gestionnaire de l'espace protégé est sur le point d'instaurer une coopération constante et fiable ainsi qu'un réseau de partenaires.



Recommandation de mise en œuvre n°6:

Les régions pilotes devraient communiquer leur savoir sur les conditions cadre et les contraintes juridiques afin de faciliter des progrès notables en matière de connectivité écologique.

CONTEXTE:		
RP	Identifier les obstacles et opportunités légaux	D
DIRIGER:		
RP	Décider de la marche à suivre pour identifier les obstacles légaux	D
RP	Interagir avec d'autres secteurs pour surmonter les contraintes juridiques et profiter des options légales	D
RP	Organiser des séances de formation pour le personnel et les experts de la région pilote sur les réglementations existantes favorables à la connectivité écologique	D
PLANIFIER:		
RP	Planifier la mise en application des mesures de connectivité en se servant des réglementations existantes et du cadre juridique.	N

Le cadre juridique du travail sur les aspects de la connectivité écologique est fondé sur plusieurs directives de l'UE et des réglementations issues de différents secteurs. Il est crucial de prendre conscience des interactions possibles entre différentes réglementations et de comprendre leurs possibilités comme leurs limites. Généralement, le personnel administratif des espaces protégés n'est pas au fait des dernières réglementations applicables. Des formations et des échanges réguliers sont donc indispensables dans ce domaine. Ceci concerne essentiellement les interfaces avec l'agriculture, la sylviculture et la gestion de l'eau. Des réunions régulières d'échanges devraient être obligatoires à l'échelle des régions pilotes. Ces réunions ou séances de formation devraient servir à débattre ouvertement des opportunités et des contraintes, puisque celles-ci sont liées à des études de cas concrètes au sein de la région pilote. Comme de réels conflits peuvent surgir suite aux études de cas, il est recommandé de définir au préalable les règles à appliquer en cas de conflit pour le Comité de pilotage à l'échelle régionale.

Pour toutes les régions pilotes travaillant sur un mode transfrontalier, c'est même encore plus compliqué, puisque les dispositions légales d'un autre pays doivent être prises en considération lorsqu'on définit les mesures de mise en application et les actions de coopération, dispositions légales qui, probablement, ne concordent pas avec celles du pays d'origine.

Bibliographie:

AFFOLTER, D., ARINAS ENVIRONMENT AG, HALLER, H.: «Index pertinent du continuum (CSI) – Rapport technique», 2011, non publié.

Projet ECONNECT, <http://www.econnectproject.eu/cms/>

«INITIATIVE CONTINUUM ÉCOLOGIQUE, Glossaire, document ressource», 2008.

FÜREDER L., et al. (2011): «Recommandations politiques ECONNECT», pp 12.

RECUERDA, M. A.: «Risques et raison dans le droit de l'Union européenne» [Risk and Reason in the European Union Law], Rapport européen n° 5 sur l'alimentation et la nourriture, 2006.

«Économie des Écosystèmes et de la Biodiversité» (EEB), <http://www.teebweb.org/>.

ULLRICH-SCHNEIDER A., Pirc M., Righetti A., Wegelin A.: «Le réseau écologique alpin – Fixation des critères et objectifs des régions pilotes» [The ecological Network in the Alps – Defining criteria and objectives for pilot regions], 2009, pp 16, <http://www.alpine-ecological-network.org/about-us/platform-ecological-network/pilot-regions>.

WORBOYS G. L., Francis, W. L. and Lockwood, M. (eds.): «Gestion de la conservation de la connectivité – Un guide global» [Connectivity conservation management – A global guide.], Earthscan, Londres, 2010, pp 382.

WWF Allemagne : «Les Alpes: un héritage naturel unique – Une vision commune pour la conservation de leur biodiversité» [The Alps – a unique natural heritage. A Common Vision for the Conservation of their Biodiversity.], Francfort-sur-le-Main, 2004, pp 32, <http://www.cipra.org/en/alpmedia/publications/836>.

Compléments de lecture:

Arduino S., Mörschel F., Plutzer C.: «Une vision commune de la biodiversité alpine – Procédure de travail entreprise pour définir une vision de la biodiversité des Alpes» [A Biodiversity Vision for the Alps – Proceedings of the work undertaken to define a biodiversity vision for the Alps], Editions WWF Programme alpin européen, Milan, 2006, pp 128. <http://www.cipra.org/de/alpmedia/publikationen/3077>.

Haller, R. «Un passage en liberté pour les animaux et les plantes dans les Alpes» [Freier Durchgang für Tiere und Pflanzen in den Alpen], Arc aktuell, 2, 2011, pp 32-33.

SECRÉTARIAT PERMANENT DE LA CONVENTION ALPINE, «Convention Alpine», 1995, Bolzano (Italie).

SECRÉTARIAT PERMANENT DE LA CONVENTION ALPINE, ALPARC : «Réseau écologique transfrontalier», Étude réalisée à la demande de la Convention alpine Signaux alpins 3

Photographies:

DUTOIT Christophe © Parc naturel régional de Gruyère Pays-d'en Haut (page 1)

SAVIO Laura (page 2)

Parc national de Berchtesgaden (page 3)

KERSCHBAUER T. © Parc national de Gesäuse (page 3)

RIEDER © Parc national de Hohe Tauern (page 3)

Monte Rosa (page 3)

Département Isère (page 3)

Parc naturel des Alpes maritimes italiennes (page 3)

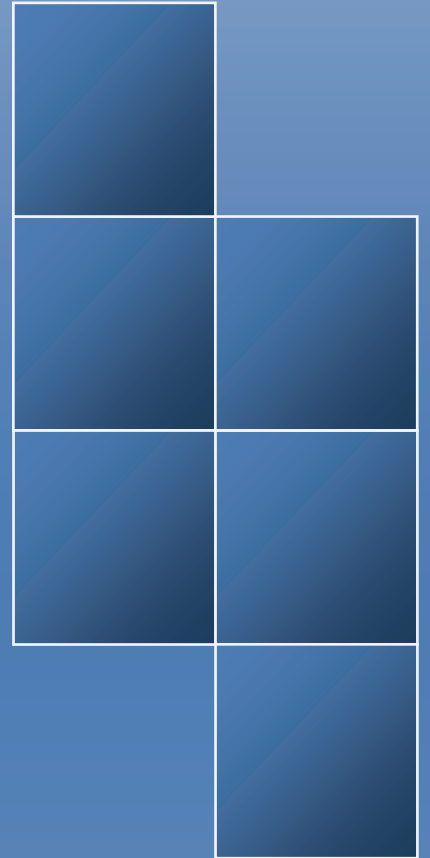
Parc national suisse (page 3)

KLENOVE Christine © Parc naturel de Weissbach (page 14, prairies extensives, papillon)

HERFRIED Marek (page 14, pic à dos blanc)

KREINER Daniel © Parc national de Gesäuse (page 14, habitat du pic à dos blanc)

SCHILLIG Karen (pages 11, 18)



www.econnectproject.eu